

Postulat, groupe de Verts, 7 octobre 2020

Réduire les déchets plastiques à Morges : un impératif écologie qui peut se marier avec un gain économique

5000 milliards de morceaux de plastique flottent déjà dans nos océans.¹ Vous connaissez toutes et tous les images de la mer de plastique dans le Pacifique qui fait trois fois la taille de la France.² Mais bon c'est loin et ça ne vient peut-être pas de chez nous, pourrait-on être tenté de dire. Mais non : notre lac Léman est tout aussi pollué en plastique que les océans³, nous indique une récente étude d'OceanEye relayée par la RTS. Une autre étude commandée par l'Association pour la sauvegarde du Léman révèle qu'environ 50 tonnes de plastiques sont rejetées chaque année dans le lac. Tout récemment, les bénévoles de la 10ème édition de Net'Léman ont ramassé 3,5 tonnes de déchets dans le lac en un seul week-end.

Ces déchets plastiques entraînent non seulement des conséquences désastreuses sur la faune et la flore, mais portant également une atteinte à notre santé à travers les particules de micro plastiques qui finissent par se retrouver dans la chaîne alimentaire. Des scientifiques ont trouvé des fibres de plastique, des fragments et des microbilles dans les poissons de mer et d'eau douce capturés dans la nature et dans les élevages.

Quant à l'impact sur le climat, "les plastiques sont fabriqués à plus de 90 % à partir de combustibles fossiles, et un rapport récent du *Center for International Environmental Law* estime que la pollution mondiale résultant de leur production et de leur incinération atteindra, pour la seule année 2019, le niveau des émissions de 189 centrales au charbon.⁴

Et avec tout cela, nous n'avons pas encore parlé du plastique dans nos écosystèmes de manière plus générale, dans les forêts, les glaciers et j'en passe, vous aurez sans doute déjà compris la gravité de la situation et l'importance d'agir sans tarder.

Mais un autre élément me semble crucial à rajouter au moment où notre Conseil s'apprête à discuter du budget. Ces sont les coûts que génèrent, inutilement, ces déchets plastiques pour notre ville. Il serait donc intéressant de savoir quel pourcentage représente la gestion des déchets plastiques par rapport à l'ensemble déchets.

Le recyclage s'avère difficile, voire impossible pour une bonne partie de ces déchets plastiques. Il faut donc s'y prendre à la source.

Le Parlement européen a accepté, à une vaste majorité l'interdiction, dès le 1er janvier 2021, d'une dizaine de produits représentant 70 % des déchets retrouvés dans les océans et cours d'eau.

¹ <https://www.nationalgeographic.fr/le-plastique-en-10-chiffres>

² https://www.lemonde.fr/planete/article/2018/03/22/la-decharge-de-plastique-qui-flotte-dans-le-pacifique-fait-trois-fois-la-taille-de-la-france_5275054_3244.html

³ <https://www.rts.ch/play/tv/mise-au-point/video/le-leman-aussi-pollue-en-plastique-que-les-océans?urn=urn:rts:video:10610704>

⁴ <https://www.greenpeace.ch/fr/agir/pour-avenir-sans-plastique/tout-savoir-pollution-plastique/>

A Genève, les produits plastiques à usage unique sont interdits depuis le 1er janvier 2020 sur tout le territoire cantonal. La Ville de Genève n'est pas en reste. Dès le 1er janvier également, elle interdit les produits plastiques à usage unique (sachets, pailles, gobelets, assiettes ou couverts) pour les activités se déroulant sur son domaine public et soumises à autorisation.⁵

Au Tessin et au Jura des démarches similaires sont en cours. A Gland, à Renens et à Nyon, des postulats ont été déposés allant également dans ces sens ces derniers mois.

Vu ce qui précède, nous demandons à la Municipalité d'étudier les points suivants :

- Quels sont les coûts que génère la gestion des déchets plastiques pour la Ville de Morges ?
- Quels sont les moyens légaux pour la Ville d'interdire les plastiques à usage unique sur son territoire ?
- Quels sont les moyens réglementaires, conventionnels ou autre de la Ville pour interdire les plastiques à usage unique à travers les contrats de prestations, les contributions financières ainsi que les permis et autorisations qu'elle attribue ?
- Que peut faire l'administration communale elle-même par rapport à la réduction, voir l'élimination, des déchets plastiques afin de servir comme modèle aux autres ?
- Quels outils incitatifs et de sensibilisation supplémentaires pourrions-nous mettre en place pour les sociétés, les écoles et citoyens de Morges ?

Au nom du groupe des Verts
Pascal Gemperli

⁵ <https://www.geneve.ch/fr/actualites/mise-oeuvre-interdiction-plastique-usage-unique-domaine-public-ville-2020>